

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3093

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Gestion du milieu naturel des îles de Crépieux-Charmy dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope - Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) pour son programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palēja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3093**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Gestion du milieu naturel des îles de Crépieux-Charmy dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope - Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN), né en 1988, a adopté un statut associatif garant de neutralité. Sa mission, déclarée d'intérêt général, est de préserver la biodiversité rhônalpine.

En partenariat avec les collectivités, les services de l'Etat et de nombreux organismes, le CREN anime des programmes visant à :

- gérer de manière innovante des sites naturels à haute valeur écologique,
- assister les collectivités dans leurs démarches de préservation du patrimoine naturel,
- favoriser les échanges de savoir-faire techniques et scientifiques (animation de réseaux).

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a désigné sur le territoire communautaire une armature verte méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer sa préservation.

Le site de Crépieux-Charmy est le site majeur de production d'eau potable pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. La protection de ce site est assurée par 3 périmètres de protection dont un périmètre de protection immédiat, institué par l'arrêté inter-préfectoral du 23 septembre 2011 portant révision des arrêtés interpréfectoraux des 13 septembre et 7 octobre 1976 modifié. Dans ce périmètre, toute activité est interdite, excepté les activités en liaison directe avec l'exploitation du captage, le traitement et la distribution de l'eau. Véolia est le gestionnaire délégué des champs captants de Crépieux-Charmy.

Un arrêté préfectoral du 31 janvier 2006 instaure sur les îles de Crépieux-Charmy la protection du biotope que ces îles représentent pour plusieurs espèces protégées et conforte la volonté de la Communauté urbaine de protéger la nature sur le site.

En application de ces principes, par délibération n° 2008-0413 du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté a approuvé une convention pluriannuelle 2008-2012 d'objectifs et de partenariat avec le CREN Rhône-Alpes et Véolia, afin d'assurer cette protection par la mise en oeuvre d'un plan de gestion des îles de Crépieux-Charmy.

Les 5 objectifs de ce plan de gestion sont :

- conserver la forêt alluviale en recherchant son évolution naturelle, sans intervention spécifique, hormis les actions de suivi écologique,
- restaurer et entretenir les pelouses sèches, les prairies et les milieux buissonnants, afin de maintenir ces milieux en régression dans l'ensemble de l'Europe et en luttant contre la dynamique naturelle d'embroussalement et de fermeture du milieu,
- conserver et améliorer les richesses écologiques du Rhône, de ses berges et des zones aquatiques du site,

- favoriser l'expérimentation dans le cadre de partenariats avec les universités, afin de mieux comprendre le fonctionnement naturel du site en comparaison avec d'autres, en complémentarité des actions menées dans le cadre du plan de gestion et dans le respect des contraintes d'accessibilité des champs captants,

- favoriser la complémentarité des actions liées à la gestion de l'eau et à la gestion naturelle ordinaire, afin de coordonner les actions de gestion des milieux dégradés, des bords de chemins.

Au cours de l'année 2011, ont ainsi fait l'objet d'une gestion, les pelouses sèches du poste 14, du Mollard et de la Grande Prairie, avec pour cette dernière 2 broyages (en mai/juin et en août). Le produit de la fauche de la grande prairie a été valorisé auprès de 3 agriculteurs du fait de la sévère sécheresse du début de l'été 2011. Les arbres ont été coupés sur la grande prairie et leurs souches rognées.

Concernant la zone Office national des forêts (ONF), celle-ci a fait l'objet d'un travail de girobroyage et d'arrachage du buddléia. La prairie ainsi recrée a subi des dégâts occasionnés par les sangliers. Mais ce travail a permis la réémergence de la Platanthère verte et de l'orchis de Fuchs, 2 espèces protégées.

Parmi les inventaires, il convient de noter l'inventaire des amphibiens qui s'est déroulé selon un double protocole, l'habituel et celui proposé par le Muséum. La juxtaposition des 2 méthodes s'est faite de façon à avoir des points de repères permettant la comparaison avec les années antérieures. On peut noter une augmentation des effectifs de grenouilles agiles, une baisse pour le crapaud commun, de fortes difficultés de reproduction pour le crapaud calamite du fait d'une météorologie trop défavorable, et la découverte d'un nouveau site d'importance, la mare à Renée. La population de milans noirs reste stable. Elle semble avoir atteint un niveau d'équilibre avec le milieu. La carte de localisation des sites de nidification des martins-pêcheurs d'Europe a été établie.

Le suivi floristique de la grande prairie permet de noter le maintien d'une dominance des graminées (avoine élevée, brome) avec peu d'évolution sur les 2 années de suivi (2009-2011).

L'inventaire des castors a été mené sur l'ensemble du site de Crépieux-Charmy avec l'établissement d'une carte de localisation des différents lieux qu'ils fréquentent. La zone du viaduc ouest a fait l'objet d'une prospection avec cartographie des différents milieux, localisation des espèces invasives.

De plus, en 2011, le CREN a réalisé une première étape de bilan de la mise en oeuvre de ce plan de gestion.

Le programme de travail pour 2012 prévoit, pour l'entretien courant, l'entretien des pelouses sèches et des prairies, l'entretien de la lande à Baptiste, le traitement des rejets et des arbres coupés mis en oeuvre par Véolia, ainsi que la lutte contre le solidage par bâchage, mis en oeuvre par le CREN.

Le programme prévoit également, pour les études et les suivis scientifiques, les suivis et inventaires de l'avifaune, des amphibiens, des Chiroptères, des odonates, des micro-mammifères (dont la musaraigne aquatique) réalisés par des experts extérieurs au CREN pour un coût estimé à 8 740 € ainsi que les suivis épipactis (orchidées) et un suivi photo de la saulaie par les gardes de Véolia.

Le CREN rédigera la synthèse des bilans de la mise en œuvre du plan de gestion 2008-2012 de façon à établir en partenariat avec le comité technique une proposition de nouveau plan de gestion et son programme quinquennal d'actions.

Le coût total de l'ensemble des actions prévues pour 2012 s'élève à 33 000 € pris en charge par la Communauté urbaine de Lyon. Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2011 était de 31 310 €.

Conformément à la convention-cadre 2008-2012, il est proposé au Conseil la signature de la convention annuelle d'application pour 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'objet du rapport, il convient de lire :

"Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) pour son programme d'actions 2012"

au lieu de :

"Attribution d'une subvention au conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) et à Véolia pour leurs programmes d'actions 2012" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000 € au profit du Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) dans le cadre du programme de gestion 2012 des îles de Crépieux-Charmy,

c) - la convention de gestion et de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, le CREN et Véolia définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 833 - opération n° OP27O2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.